



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 30 novembre 2022]**

Date de la convocation

24 novembre 2022

Date de mise en ligne

2 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Isabelle BEAUVAIS, Thierry VOGELAAR, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Laurent SQUASSINA, Elisa GILLET, Agnès MERONI

**Absents :**

**N° 141/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

### **OBJET DE DELIBERATION : Tableau de classement des voies communales du domaine public**

Madame le Maire informe l'assemblée que le linéaire de voirie figurant sur la fiche DGF de la commune (81 251 m) fait apparaître un important décalage par rapport à la réalité du terrain. Il est donc nécessaire d'actualiser le tableau de classement de la voirie communale.

Le linéaire des voies communales du domaine public s'établit à **262 280,13 m** et se répartit de la manière suivante :

- Voies communales à caractère de chemin : 99 960,77 m
- Voies communales à caractère de place publique : 2 049,67 m
- Voies communales à caractère de rue : 160 269,69 m

Ce tableau pourra faire l'objet d'une actualisation en fonction des créations, classements ou déclassements de voies qui pourraient intervenir à l'avenir.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le nouveau tableau de classement des voies communales, annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5 ANNEXES

### **VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le nouveau tableau de classement des voies communales, annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Ruffel', with a stylized flourish underneath.

**Fait à Gaillac le 1<sup>er</sup> décembre 2022**